

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03107 Numéro SIREN : 402 681 357 Nom ou dénomination : PROPRIMO
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2020 sous le numéro de dépôt 1000

Jean-François OROSCO

COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit auprès de la CRCC de Besançon

EXPERT COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région de Bourgogne / Franche-Comté

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

CONSEILS - STRATÉGIES - INNOVATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

—

PROPRIMO

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros

Siège social : 13 rue Ferber 95160 Montmorency

RCS PONTOISE 402 681 357 - SIRET N° 402 681 357 00024

Aux Membres de l'Assemblée générale de la société PROPRIMO,

| OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PROPRIMO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

| FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

I JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

I VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

I RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

| RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

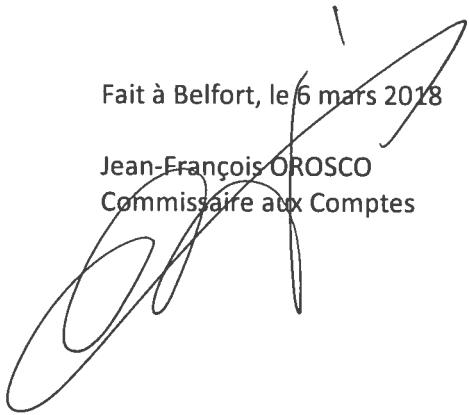
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Belfort, le 6 mars 2018

Jean-François OROSCO
Commissaire aux Comptes

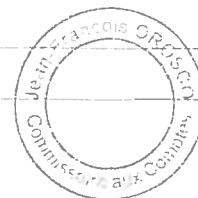


ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



①

BILAN SIMPLIFIÉ

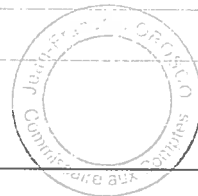
DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SAS PROPRIMO</u>										Neant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE FERBER 95160 MONTMORENCY</u>																																			
SIREN <u>4 0 2 6 8 1 3 5 7</u>																																			
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>																																			
<table border="1" style="width:100%"> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="2">Exercice N <u>2017</u></td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="2">Net <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u></td> </tr> </table>																						Exercice N <u>2017</u>												Net <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u>	
										Exercice N <u>2017</u>																									
										Net <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u>																									
ACTIF																																			
										Brut <u>1</u>		Amortissements-Provisions <u>2</u>		Net <u>3</u>																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																														
		Autres *	011		010																														
	Immobilitisations corporelles *		020		020																														
	Immobilitisations financières * (1)		040	73 027	042					73 027																									
Total I (5)										044	73 027	048		73 027																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																													
		Marchandises *		060		062																													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		060																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		070		070																													
		Autres * (3)		072	567 327	071				567 327																									
	Valeurs mobilières de placement		080		082																														
	Disponibilités		084		080																														
	Charges constatées d'avance *		092		090																														
Total II										096	567 327	098		567 327																					
Total général (I + II)										100	640 354	102		640 354																					
PASSIF																																			
										Exercice N <u>1</u>		N-1																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		40 000																						
	Écarts de réévaluation										121																								
	Réserve légale										122		3 811																						
	Réserves réglementées *										130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)										131																								
	Report à nouveau										134		553 332																						
	Résultat de l'exercice										136		5 698																						
	Provisions réglementées										140																								
Total I										142		602 842																							
Provisions pour risques et charges										Total II			151																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										160																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										161																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *										162		8 892																						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)										169	27 614	172	28 620																					
	Produits constatés d'avance										171																								
Total III										170		37 512																							
Total général (I + II + III)										180		640 354																							
REMANES	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	103		(4)	Dont dettes à plus d'un an	105																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	107		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 225																										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	109	567 327	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	181																												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-SDT

② COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

A – RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *									
	Production vendue		Biens		Services *		dont export et livraisons intracommunitaires			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							
	Production immobilisée *									
	Subventions d'exploitations reçues									
	Autres produits									
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									
	Variation de stocks (marchandises) *									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									
	Variation des stocks finis et en cours									
	Autres charges externes *								3 900	
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					
	Remunérations du personnel *									
	Charges sociales (cf. annexe)									
	Dotations aux amortissements									
	Dotations aux provisions									
Autres charges		dont : provisions fiscales pour imputations commerciales à l'étranger *		250				268		
		dont : cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		200						
Total des charges d'exploitation (II)										
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)										
Produits financiers (III)		10 372		Charges financières (IV)						
Produits exceptionnels (V)										
Charges exceptionnelles (VI)										
		dont : amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		317						
		dont : amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies D)		318						
Impôt sur les bénéfices (VII)								1 006		
2 BÉNÉFICE OU PÉRIODE (Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII))										
B – RÉSULTAT FISCAL										
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		5 698						
Reintégrations	Remunérations et avantages personnels non déductibles *		316							
	Amortissements excédentaires (art. 39 I C.G.D.) et autres amortissements non déductibles		318							
	Provisions non déductibles *		322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 NOT SDI)		32		1 006					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des emprunts d'associés		330							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		328							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		338							
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		337							
	Entreprises nouvelles (art. 39 I C.G.D.)		337							
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 39 I C.G.D.)		338							
	ZIRP (art. 39 I C.G.D.)		338							
	Bases d'imposition réduites (art. 39 I C.G.D.)		339							
	ZFA (art. 39 I C.G.D.)		340							
	Crédit d'impôt sur le revenu		341							
	Déduction exceptionnelle (art. 39 I C.G.D.)		342							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										
Bénéfices col. 1		452		6 704						
Déficit col. 2		350								
Déficit de l'exercice reporté en article 2										
Déficits antérieurs reportables *										
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										
Bénéfices col. 1		452		6 704						
Déficit col. 2		350								



SAS PROPRIMO

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 640 353,94 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 698,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/01/2018 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

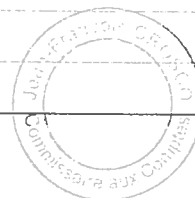
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



SAS PROPRIMO

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Non applicable.

SAS PROPRIMO

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 73 027

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	71 802	1 225		73 027
TOTAL	71 802	1 225		73 027

3.1.2 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 639 394

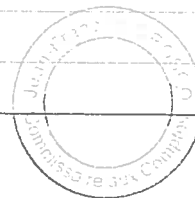
Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	72 067		72 067
Actif circulant & charges d'avance	567 327	567 327	
TOTAL	639 394	567 327	72 067

SAS PROPRIMO

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000

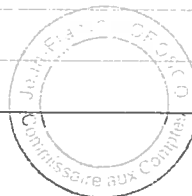
Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	16,00	40 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	16,00	40 000

4.2 - Etat des dettes = 37 512

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	27 614	27 614		
Fournisseurs	8 892	8 892		
Dettes fiscales & sociales	1 006	1 006		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	37 512	37 512		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 900

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 900
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 900

**SAS PROPRIMO****ANNEXE**

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

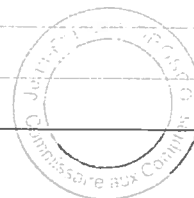
Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 006**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-4 168		-4 168
Résultat financier	10 872		10 872
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	6 704	1 006	5 698

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

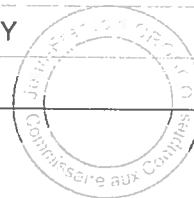
**SAS PROPRIMO****ANNEXE**

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Aux comptes annuels présentée en Euros

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 900
Fourn factures non parvenues.(408100)	3 900
TOTAL	3 900

PROPRIMO
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 13 rue Ferber, 95160 MONTMORENCY
RCS PARIS 402 681 357

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 698,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 5 698,00 euros

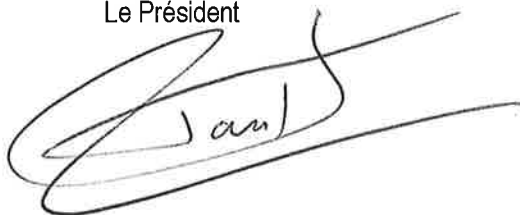
En totalité au compte "Report à Nouveau" qui s'élève ainsi, après affectation, à 559 030,29 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Am', is written over a horizontal line.

SAS PROPRIMO

13 RUE FERBER

95160 MONTMORENCY

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

BILAN ACTIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	900		900	0,14	900	0,14
261100 TITRES SCI A4 IMMO	900		900	0,14	900	0,14
Créances rattachées à des participations	72 067		72 067	11,25	70 842	11,22
267400 CREANCES SCI 44 IMMO.	72 067		72 067	11,25	70 842	11,22
Autres titres immobilisés	60		60	0,01	60	0,01
271000 PARTS BICS	60		60	0,01	60	0,01
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	73 027		73 027	11,40	71 802	11,37
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés					1 200	0,19
411000 CLIENTS					1 200	0,19
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	567 327		567 327	88,60	558 443	88,44
455007 C/C A3	567 327		567 327	88,60	558 443	88,44
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	567 327		567 327	88,60	559 643	88,63
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	30/09/2017				30/09/2016	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	640 354		640 354	100,00	631 445	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)
--------	---	---

Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	6,25	40 000	6,33
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	40 000	6,25	40 000	6,33
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	3 811	0,60	3 811	0,60
106110 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	3 811	0,60	3 811	0,60
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	553 332	86,41	549 006	86,94
110000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	553 332	86,41	549 006	86,94
Résultat de l'exercice	5 698	0,89	4 326	0,69
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	94,14	597 144	94,57
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	27 614	4,31	27 614	4,37
455004 C/C JM PARAS	13 006	2,03	13 006	2,06
455005 C/C J.PARAS	13 006	2,03	13 006	2,06
455006 C/C MC RIZET	1 602	0,25	1 602	0,25
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 892	1,39	5 244	0,83
401100 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	4 992	0,78	4 992	0,79
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	3 900	0,61	252	0,04
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 006	0,16	763	0,12
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	1 006	0,16	763	0,12
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			680	0,11
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER			680	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	37 512	5,86	34 301	5,43
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	640 354	100,00	631 445	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
30/09/2017
(12 mois)Exercice précédent
30/09/2016
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								

Production stockée

Production immobilisée

Subventions d'exploitation

Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges

Autres produits

Total des produits d'exploitation (I)

Achats de marchandises (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises)

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stock (matières premières et autres approv.)

Autres achats et charges externes

622600 HONORAIRES

627000 SERVICES BANCAIRES

Impôts, taxes et versements assimilés

Salaires et traitements

Charges sociales

Dotations aux amortissements sur immobilisations

Dotations aux provisions sur immobilisations

Dotations aux provisions sur actif circulant

Dotations aux provisions pour risques et charges

Autres charges

658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE

Total des charges d'exploitation (II)**RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)****Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun**

Bénéfice attribué ou perte transférée (III)

Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)

Produits financiers de participations

761700 REVENUS CRÉANCES RATTACHEES A PARTICIPAT

Produits des autres valeurs mobilières et créances

Autres intérêts et produits assimilés

763800 REVENUS DES C/C ASSOCIES

Reprises sur provisions et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement

Total des produits financiers (V)

Dotations financières aux amortissements et provisions

Intérêts et charges assimilées

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements

Total des charges financières (VI)**RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)**

3 900

3 900

2 272

2 200

72

268

268

4 168

-4 168

1 225

1 225

9 647

9 647

10 872

10 872

2 272

2 200

72

7

7

2 279

-2 279

1 450

1 450

5 918

5 918

7 368

7 368

1 628

1 700

-72

261

261

1 889

-1 889

-225

-225

3 729

3 729

3 504

3 504

71,65

77,27

-100,00

N/S

N/S

82,89

-82,88

-15,51

-15,51

63,01

63,01

47,56

47,56

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	6 704	5 089	1 615	31,74
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 006	763	243	31,85
695100 IMPOTS SUR BENEFICES DUS EN FRANCE	1 006	763	243	31,85
Total des Produits (I+III+V+VII)	10 872	7 368	3 504	47,56
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 174	3 042	2 132	70,09
RÉSULTAT NET	5 698	4 326	1 372	31,72
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SAS PROPRIMO

13 RUE FERBER

95160 MONTMORENCY

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 640 353,94 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 698,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/01/2018 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Non applicable.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 73 027

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	71 802	1 225		73 027
TOTAL	71 802	1 225		73 027

3.1.2 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 639 394

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	72 067		72 067
Actif circulant & charges d'avance	567 327	567 327	
TOTAL	639 394	567 327	72 067

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	16,00	40 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	16,00	40 000

4.2 - Etat des dettes = 37 512

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	27 614	27 614		
Fournisseurs	8 892	8 892		
Dettes fiscales & sociales	1 006	1 006		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	37 512	37 512		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 900

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 900
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 900

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 006**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-4 168		-4 168
Résultat financier	10 872		10 872
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	6 704	1 006	5 698

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 3 900

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 900
Fourn factures non parvenues.(408100)	3 900
TOTAL	3 900

PROPRIMO
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 13 rue Ferber, 95160 MONTMORENCY
RCS PARIS 402 681 357

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 698,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 5 698,00 euros

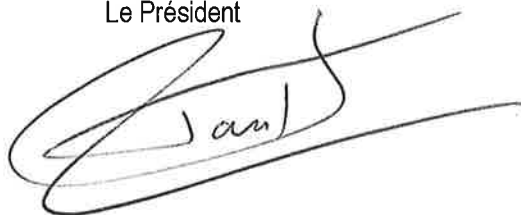
En totalité au compte "Report à Nouveau" qui s'élève ainsi, après affectation, à 559 030,29 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Am', is written over a horizontal line.

Jean-François OROSCO

COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit auprès de la CRCC de Besançon

EXPERT COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région de Bourgogne / Franche-Comté

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

CONSEILS - STRATÉGIES - INNOVATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

—

PROPRIMO

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros

Siège social : 13 rue Ferber 95160 Montmorency

RCS PONTOISE 402 681 357 - SIRET N° 402 681 357 00024

Aux Membres de l'Assemblée générale de la société PROPRIMO,

| OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PROPRIMO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

| FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

I JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

I VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

I RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

I RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

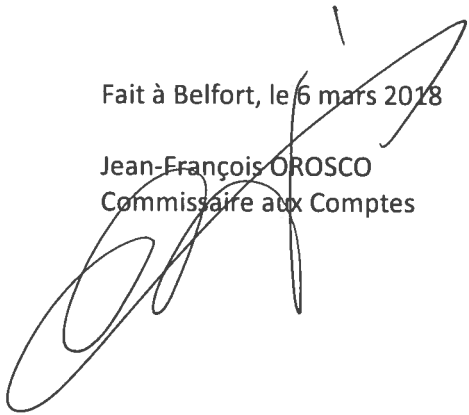
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Belfort, le 6 mars 2018

Jean-François OROSCO
Commissaire aux Comptes

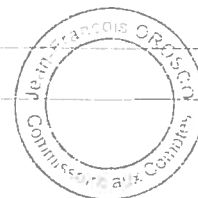


ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



①

BILAN SIMPLIFIÉ

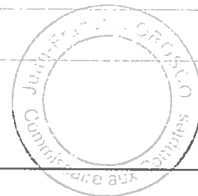
DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SAS PROPRIMO</u>										Neant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE FERBER 95160 MONTMORENCY</u>																																			
SIREN <u>4 0 2 6 8 1 3 5 7</u>																																			
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>																																			
<table border="1" style="width:100%"> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="2">Exercice N <u>2017</u></td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="2">Net <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u></td> </tr> </table>																						Exercice N <u>2017</u>												Net <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u>	
										Exercice N <u>2017</u>																									
										Net <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u>																									
ACTIF																																			
										Brut <u>1</u>		Amortissements-Provisions <u>2</u>		Net <u>3</u>																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																														
		Autres *	011		010																														
	Immobilisations corporelles *		020		021																														
	Immobilisations financières * (1)		030	73 027	032					73 027																									
Total I (5)										031	73 027	038		73 027																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																													
		Marchandises *		060		062																													
	Avances et acomptes versés sur commandes		061		060																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		080		070																													
		Autres * (3)		072	567 327	071				567 327																									
	Valeurs mobilières de placement		081		082																														
	Disponibilités		083		080																														
	Charges constatées d'avance *		092		091																														
Total II										090	567 327	098		567 327																					
Total général (I + II)										100	640 354	112		640 354																					
PASSIF																																			
										Exercice N <u>1</u>		N-1																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		40 000																						
	Écarts de réévaluation										121																								
	Réserve légale										122		3 811																						
	Réserves réglementées *										130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)										131																								
	Report à nouveau										132		553 332																						
	Résultat de l'exercice										133		5 698																						
	Provisions réglementées										134																								
Total I										135		602 842																							
Provisions pour risques et charges										Total II			136																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										140																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										141																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *										142		8 892																						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)										143	27 614	172	28 620																					
	Produits constatés d'avance										171																								
Total III										170		37 512																							
Total général (I + II + III)										180		640 354																							
REMANES	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	103		(4)	Dont dettes à plus d'un an	105																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	107		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 225																										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	109	567 327	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	181																												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

A - RÉSULTAT COMPTABLE		A P R I L		M		2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunitaires			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					
	Production immobilisée *						
	Subventions d'exploitations reçues						
	Autres produits						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						
	Variation de stocks (marchandises) *						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						
	Variations des stocks en cours						
	Autres charges externes *						3 900
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		
	Remunérations du personnel *						
	Charges sociales (cotisations)						
	Dotations aux amortissements						
	Dotations aux provisions						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour imputations commerciales à l'étranger *	250				268
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	200				
Total des charges d'exploitation (II)							4 168
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							(4 168)
Produits financiers (III)		240	10 372		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)						300	
Impôt sur les bénéfices (VII)						1 006	
2 - BÉNÉFICE OU PÉRIODE (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))							5 698
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		512	5 698	512	
Reintégrations	Remunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39 I C.G.D.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 NOT SDI)			32	1 006		
	Divers * dont intérêts excédentaires des épaves d'associés						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
	Entreprises nouvelles (art. 385)	980		ZFU TE (4 octets et cotes A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 385 bis)	981		IFI (4 octets A)	989		
	ZIRD (4 octets)	127		ZIR (4 octets)	138		
	Bases d'impôt à réduire (art. 385 bis)	301		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 14 bis)	300		
	ZFA (4 octets)	315		Investissements outre-mer	311		
	Croissance due au report en arrière du déficit						
	Deduction exceptionnelle (art. 39 bis)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							
Déficits	Bénéfices col. 1	452	6 704	452			
	Déficit col. 2	350					
Déficit de l'exercice reporté en article 6							
Déficits antérieurs reportables *							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							
Déficits	Bénéfices col. 1	452	6 704	452			
	Déficit col. 2	350					



SAS PROPRIMO

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 640 353,94 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 698,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/01/2018 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

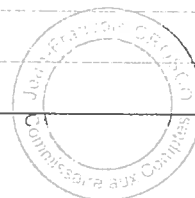
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



SAS PROPRIMO

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Non applicable.

SAS PROPRIMO

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 73 027

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	71 802	1 225		73 027
TOTAL	71 802	1 225		73 027

3.1.2 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 639 394

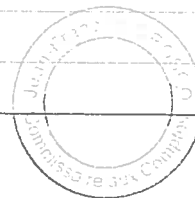
Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	72 067		72 067
Actif circulant & charges d'avance	567 327	567 327	
TOTAL	639 394	567 327	72 067

SAS PROPRIMO

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000

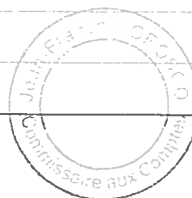
Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	16,00	40 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	16,00	40 000

4.2 - Etat des dettes = 37 512

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	27 614	27 614		
Fournisseurs	8 892	8 892		
Dettes fiscales & sociales	1 006	1 006		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	37 512	37 512		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 900

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 900
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 900

**SAS PROPRIMO****ANNEXE**

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

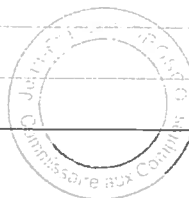
Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 006**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-4 168		-4 168
Résultat financier	10 872		10 872
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	6 704	1 006	5 698

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

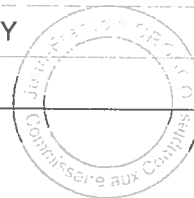
**SAS PROPRIMO****ANNEXE**

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Aux comptes annuels présentée en Euros

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 900
Fourn factures non parvenues.(408100)	3 900
TOTAL	3 900